

**FORMATION DES
MAITRES
POUR QUE TOUT
CHANGE
DES LA RENTREE**

11 mai 2011





SOMMAIRE

Fiche 1 - Conditions de titularisation des stagiaires

*Après cette terrible année de stage,
la hiérarchie tranchera, sans appel.*

Fiche 2 - Détail d'une proposition de la lettre ouverte : Élever le niveau de recrutement en créant plusieurs voies

*Place des concours :
prendre en compte des situations diverses*

Fiche 3 - Les discours de Luc Chatel : aucune evolution sur l'année

*Depuis le mois d'août 2010,
Luc Chatel n'a rien vu, rien entendu !*

Fiche 4 - Le recrutement des enseignants et la nécessité des pré-recrutements

Historique, enjeux et positions

ANNEXE - Lettre ouverte du SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP et SNPI/FSU

à **Valérie Pécresse**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale
Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et
de l'Aménagement du Territoire



Conditions de titularisation des stagiaires

Fiche 1

Après cette terrible année de stage, la hiérarchie tranchera, sans appel.

La mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et la suppression de fait de l'année de stage ont profondément modifié les conditions de titularisation des enseignants et CPE stagiaires.

AUPARAVANT

Jusqu'à l'an dernier, trois éléments figuraient au « dossier de compétence » soumis au jury académique (pour les certifiés et les CPE) :

- l'avis de l'IUFM
- l'avis du chef d'établissement
- l'avis de l'inspection.

La décision de titulariser ou non un stagiaire résultait, autant que faire se peut, de l'appréciation d'un parcours de formation d'une année, et s'appuyait sur une relative pluralité de regards (conseillers pédagogiques, formateurs de l'IUFM, chefs d'établissement, inspecteurs).

DESORMAIS

Dorénavant, les éléments pour apprécier la qualité du stagiaire sont beaucoup plus restreints :

- l'avis de l'inspecteur
- l'avis du chef d'établissement.

Sauf à compter sur le rapport du tuteur, dans le meilleur des cas (mais il ne disposait d'aucun temps pour cela), la nouvelle procédure ramène la titularisation à une évaluation finale.

Pire : dans certaines académies, l'essentiel reposera sur une unique visite d'inspection.

Sanctionner une année aussi promptement, ce n'est pas acceptable.

Mais ce n'est pas tout :

AUPARAVANT

Les jurys académiques étaient ouverts aux enseignants-chercheurs et aux enseignants, en particulier à ceux de la discipline dans laquelle étaient recrutés les stagiaires. Ils ne comprenaient pas de chef d'établissement (sauf pour le jury des CPE).

DESORMAIS

Les membres de ces jurys sont désormais choisis parmi les corps d'inspection et les chefs d'établissement.

L'ensemble du dispositif du Ministère traduit donc un retour en force de la hiérarchie, à l'œuvre également dans les modalités de formation, puisque ce sont les inspecteurs qui en ont hérité.

S'il est douteux que les jurys prennent le risque, cette année, de refuser massivement leur titularisation à des stagiaires dont Luc Chatel ne cesse de dire qu'ils sont « mieux formés », rien n'est organisé pour assurer le caractère contradictoire et transparent des procédures. C'est là encore une marque du peu d'estime du Ministère à l'égard des stagiaires.



Détail d'une proposition de la lettre ouverte : élever le niveau de recrutement en créant plusieurs voies

Fiche 2

Place des concours : prendre en compte des situations diverses

Dans leur lettre ouverte à Luc Chatel, Valérie Pécresse et Bruno Lemaire (cf. annexe), les syndicats de la FSU signataires¹ ont proposé de diversifier les voies d'accès menant aux concours, notamment par la mise en place de pré-recrutements.

Ces propositions, différentes de celles émises par des organisations minoritaires dans le second degré et reprises dans le rapport Jolion, ont l'ambition :

- d'aboutir à une réelle élévation du niveau de qualification des enseignants et CPE,
- d'assurer une formation professionnelle pour tous,
- de prendre en compte les différentes situations des candidats aux concours,
- de constituer un vivier de candidats suffisant pour assurer des recrutements qui devront nécessairement augmenter dans les années à venir.

L'élévation du niveau de recrutement impose plus qu'auparavant de trouver des dispositifs permettant à tous les étudiants de poursuivre leurs études jusqu'au master.

Pour assurer une réelle démocratisation de l'accès aux études supérieures et aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, il est nécessaire de dégager les étudiants des contraintes financières.

Pour cela, le SNES propose de recourir à un dispositif de pré-recrutements, basés sur des critères universitaires.

Ce serait la première voie pour mener aux concours (CAPES, CAPLP, CPE, CAPEPS...).

La seconde voie resterait la voie classique, sans pré-recrutement, destinée également aux personnes en reconversion professionnelle.

Enfin, une troisième voie par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) devrait être créée pour permettre à des candidats sortis des cursus universitaires d'accéder au niveau de qualification requis pour se présenter aux concours.

UN PRE-RECRUTEMENT, C'EST QUOI ?

Destinés à une partie des étudiants préparant les concours, ces pré-recrutements garantiraient :

- un salaire,
- une protection sociale, y compris l'ouverture de droits pour la retraite.

En contre-partie, l'étudiant pré-recruté s'engagerait par contrat avec l'État :

- à se consacrer à ses études,
- à suivre les éléments de pré-professionnalisation,
- à préparer le concours visé et à rester au service de l'État pendant une durée de cinq ans.

Selon des modalités qui restent à définir, les concours pourraient prévoir plusieurs options pour prendre en compte le cursus des candidats.

1 SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP, SNPI



Les discours de Luc Chatel : aucune évolution sur l'année

Fiche 3

**Depuis le mois d'août 2010,
Luc Chatel n'a rien vu, rien entendu !**

**« Mesdames, messieurs les sénateurs,
élévation du niveau de qualification universitaire, progressivité dans l'acquisition
des compétences professionnelles, renforcement de la pratique dans le cursus de
formation, accompagnement et suivi continu : voilà ce qui caractérise la nouvelle
formation des maîtres. »**

S'adressant ainsi aux Sénateurs, dans sa réponse à Mme la Sénatrice Gonthier-Maurin, qui l'interrogeait le 26 avril sur la formation des enseignants, le Ministre Luc Chatel promet également « une évaluation rigoureuse et objective de la mise en place de la réforme ». S'il ne faut compter que sur lui, c'est mal parti.

DES AFFIRMATIONS GROSSIERES

Son discours est en effet une succession d'affirmations grossières, qui doit faire rire jaune tous les stagiaires de France et de Navarre :

- « Cette réforme entend [...] donner à chaque professeur tous les moyens pour mener à bien sa mission au service de chaque élève. »
- « [...] nous avons construit un véritable parcours d'insertion professionnelle. »
- « Nous avons, par exemple, enregistré une proportion réduite de professeurs stagiaires en difficulté, [...] un volume de congés maladies comparable à celui des années précédentes du temps des IUFM et un nombre de démissions en baisse. »

UNE REALITE TRES DIFFERENTE

Le Ministre semble à des années-lumière de la réalité vécue par les stagiaires et tous les collègues qui les ont côtoyés et soutenus cette année.

Les témoignages produits par le SNES-FSU, les collectifs de stagiaires ou la presse depuis la rentrée de septembre en sont une preuve évidente.

UN DISCOURS OFFICIEL FIGE

Le plus édifiant, c'est de comparer ce que dit le Ministre aujourd'hui de son dispositif de formation avec ce qu'il en disait il y a huit mois, à la veille de la rentrée... et de se rendre compte qu'à quelques détails près, c'est mot pour mot la même chose.

On ne saurait trouver meilleure confirmation de ce qu'écrit Jean-Michel Jolion, président du « Comité de suivi Master », dans son récent rapport : les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur « n'ont aucunement mis en place les outils de supervision qui permettraient aujourd'hui d'avoir une vraie connaissance de la réalité du terrain ».

Rien ne peut donc perturber la marche circulaire d'un discours dans lequel reviennent, depuis des mois, les mêmes banalités (« la pédagogie, plus qu'une science, est un art dont la maîtrise se construit par l'expérience personnelle ») et les mêmes vaines annonces.

Comparaison des discours tenus le 31 août 2010 et le 24 avril 2011

<p>Allocution de Luc CHATEL</p> <p>- conférence de presse de rentrée 2010 -</p> <p>31/08/2010</p>	<p>Réponse de Luc Chatel à la Sénatrice Gonthier-Maurin</p> <p>-discussion d'une question orale avec débat au Sénat -</p> <p>26/4/2011</p>
<p>« Un an de plus de formation, bac + 5, c'est un gage d'excellence académique pour tous nos futurs professeurs. C'est plus de connaissances scientifiques au moment où les savoirs deviennent de plus en plus complexes, et la garantie d'un enseignement de haut niveau pour les élèves du XXI^e siècle. »</p>	<p>« Le recrutement des professeurs au niveau du master [...] représente un gage d'excellence académique : une plus grande maîtrise des connaissances scientifiques, au moment où les savoirs deviennent de plus en plus complexes, garantit un enseignement de haut niveau pour tous les élèves du XXI^e siècle. »</p>
<p>« La réforme du recrutement, c'est aussi plus de formation dans la réalité de la classe, une formation par la pratique professionnelle et pas uniquement pour cette pratique. »</p>	<p>« L'année qui suit le concours, l'année de professeur stagiaire, permet d'approfondir la formation dans la réalité de la classe. [...] nous avons voulu mettre en place une formation par la pratique professionnelle, et pas uniquement une formation pour cette pratique. »</p>
<p>« Cette nouvelle formation, c'est enfin plus d'accompagnement pour les nouveaux professeurs, grâce à la proximité d'un tuteur, d'un enseignant chevronné choisi par le corps d'inspection pour son expérience et son savoir-faire. Grâce aussi à l'assistance de l'équipe de direction des établissements, et surtout des corps d'inspection et de leurs équipes de conseillers pédagogiques. »</p>	<p>« [En plus du stage], un complément de formation [...] s'effectue sous la forme d'un accompagnement renforcé, d'une part, grâce à la proximité d'un tuteur, enseignant chevronné choisi par le corps d'inspection pour son expérience et son savoir-faire [...], d'autre part, grâce à l'assistance de l'équipe de direction des écoles ou des établissements et, surtout, à la présence des corps d'inspection et de leurs équipes de conseillers pédagogiques. »</p>
<p>« Les nouveaux professeurs suivront par ailleurs une formation complémentaire, qui répondra aux besoins particuliers de chaque stagiaire et qui intégrera les questions de gestion de conflit et de prévention des phénomènes de violence et de discrimination. »</p>	<p>« Les nouveaux professeurs suivent une formation complémentaire répondant aux besoins particuliers de chaque stagiaire. Y sont notamment intégrées les questions de gestion de classe, s'agissant notamment des conflits, de la prévention des phénomènes de violence et de discrimination [...] »</p>



Le recrutement des enseignants et la nécessité des pré-recrutements

Fiche 4

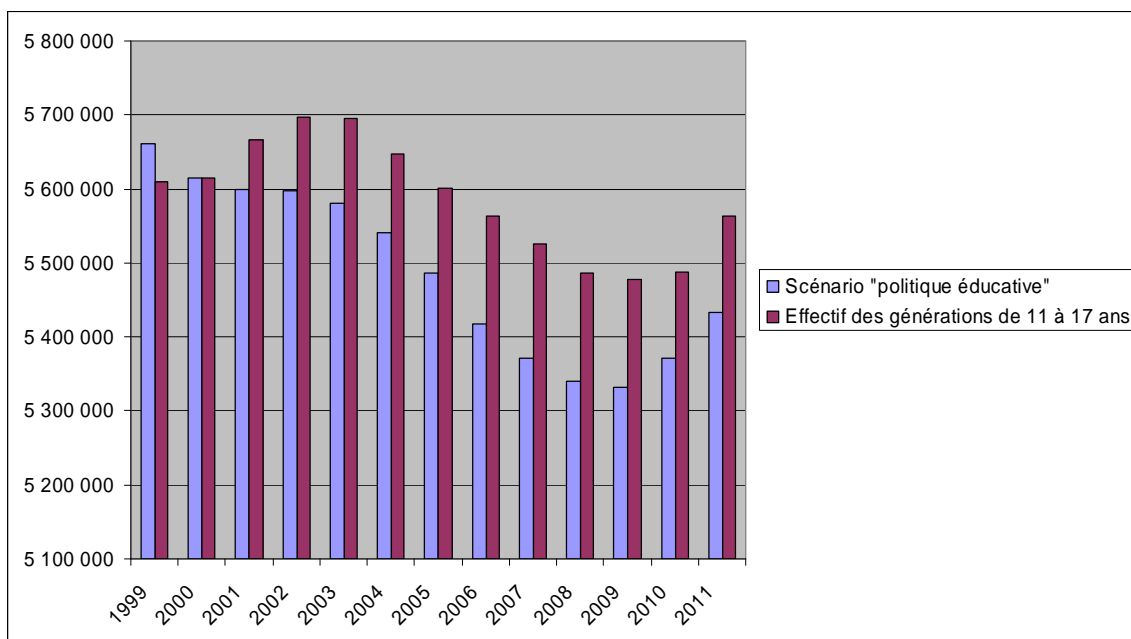
Historique, enjeux et propositions

LE RECRUTEMENT, UN PROBLEME RECURRENT

Le recrutement des enseignants de second degré est lié aux politiques éducatives mises en place par les gouvernements successifs. Les différentes réformes des filières de scolarisation ont amené à des créations de nouvelles catégories dans le 2nd degré (comme les CPE en 1970) et donc de nouveaux concours de recrutement.

On l'observe encore aujourd'hui avec la réforme des filières STI - STL et la volonté du ministère de ne faire plus qu'un seul concours pour les enseignants de ces filières.

De même, le nombre de postes ouverts aux concours est très souvent lié aux effectifs des élèves scolarisés. Or, aujourd'hui, alors que les effectifs dans le 2nd degré sont en hausse (cf graphique), le gouvernement s'évertue à supprimer des postes et maintenir un nombre de postes au concours très faible, tout en recrutant un nombre considérable de personnels précaires et en augmentant les effectifs par classe.



Source : DEPP et INSEE

Les différentes crises du recrutement :

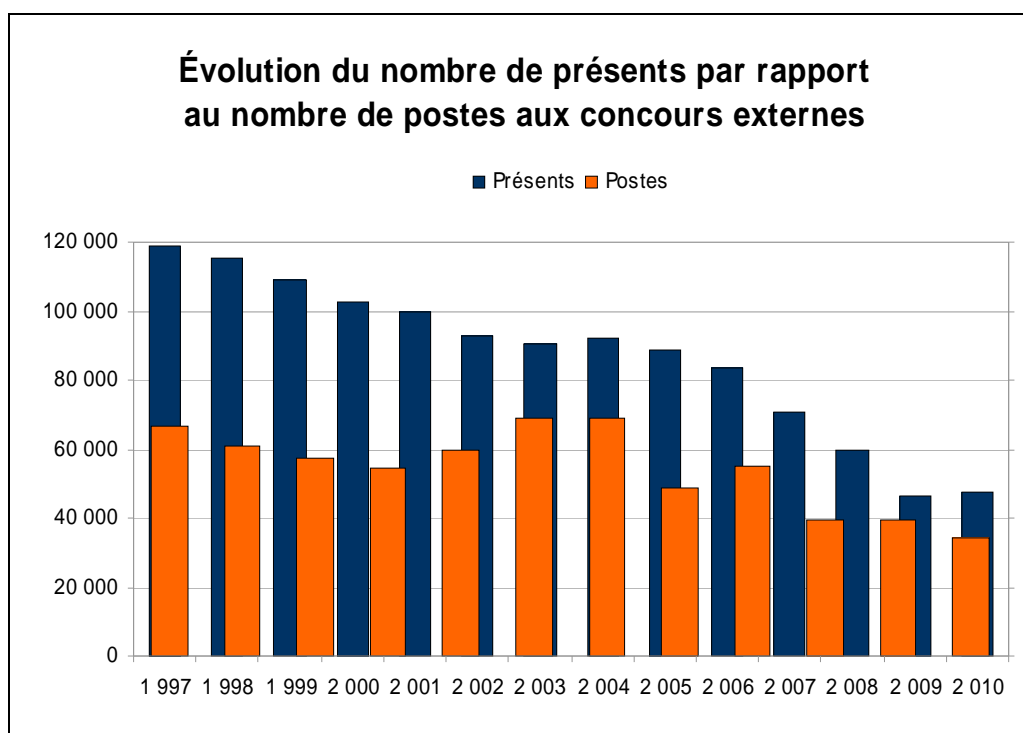
- **1955-1965** : le nombre de postes mis aux concours dans certaines disciplines est supérieur au nombre de candidats notamment en physique-chimie et en mathématiques.
- **Les années 80** : les effectifs des élèves sont alors en forte augmentation, le besoin d'enseignants est donc d'autant plus fort. De même, la croissance économique d'alors offrait d'autres débouchés que l'enseignement.
- **Les années 90** : le vivier se destinant à l'enseignement était au plus bas. Le ministre Jospin avec la création des IUFM, met en place des allocations IUFM : allocation de préparation de 50 000 francs et une autre de 70 000 francs attribuée l'année du concours.

LE PROBLEME DU VIVIER D'ETUDIANTS

En 2009-2010, il y a 522 550 étudiants en Master, desquels il faut retrancher les étudiants en médecine et en pharmacie, soit un « vivier » potentiel d'étudiants d'environ 400 000 dans les disciplines liées aux concours de l'enseignement et de l'éducation

La situation est très disparate d'une discipline à l'autre. Par exemple, en SVT ce nombre est supérieur à 20 000 tandis qu'en maths ou en physique, il est en dessous de 10 000 étudiants (source DEPP 2010).

A l'arrivée, seuls environ 80 000 étudiants par an sortent diplômés par le Master.



Source : MEN, DGRH

LES IPES - INSTITUTS PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - un exemple de dispositif de pré-récrutements qui a existé

Pour contrer la crise aiguë du recrutement, ce projet, porté par le SNES, fut mis en place en 1957 (et arrêté en 1978).

A cette époque, l'afflux d'élèves dans le 2nd degré double. Le manque d'enseignants est manifeste. Le pays a besoin d'ingénieurs et de cadres, d'où une forte concurrence et la nécessité d'attirer les étudiants vers l'enseignement.
Le but du projet à l'époque est aussi d'assurer la qualité du recrutement et de mettre les étudiants dans les meilleures conditions matérielles et en les protégeant contre la concurrence extérieure.

De quoi s'agissait-il ?

Les élèves professeurs étaient recrutés sur concours au bout d'une année dans l'enseignement supérieur. Les épreuves étaient les mêmes épreuves qu'en 1^{ère} année de faculté, les candidats étant simplement classés. L'accès aux IPES se faisait uniquement au mérite. Le nombre de places ouvert aux IPES était directement lié aux nombres de postes ouverts dans la discipline.
Les candidats reçus au concours d'entrée à l'IPES étaient par la suite dispensés des épreuves écrites du CAPES. Ils suivaient leur cursus normalement avec les autres étudiants et avaient en plus des modules de préparation au CAPES.
Les élèves professeurs recevaient durant leur scolarité un traitement relativement important pour l'époque : 750 francs par mois, soit les $\frac{3}{4}$ d'un salaire de professeurs débutant à l'époque.
En s'inscrivant dans les IPES, les étudiants s'engageaient pour 10 ans de service.

Les autres modes de pré-recrutement qui ont existé sont les CP-CAPET (enseignement technique) et les CP-PLP (enseignement professionnel).

Les Cycles de Préparation au CAPET avaient pour objectif de permettre de pré-recruter à Bac+2 des étudiants et des professionnels, leur permettant ainsi de se consacrer pleinement à la réussite de leur licence puis du CAPET. De même les cycles préparatoires au CAPLP étaient ouverts entre autres à des candidats dont il n'existait pas de filière d'enseignement supérieur.

BESOINS EN QUALIFICATIONS SUPERIEURES DU PAYS

⇒ La concurrence avec le privé

D'ici 2015, les besoins en qualifications supérieures vont croître de manière importante. Le gouvernement en a même fait son objectif numéro un dans sa stratégie pour son projet annuel de performances.

Selon l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres), la part des cadres dans le secteur privé continuera à progresser (ils seront ainsi 17 % de plus qu'en 2005).

Ceci sera dû notamment à l'impact du départ en retraite des générations du baby-boom, le nombre de départs en retraite devrait être proche des 600 000 (source DARES) sur la période 2005-2015

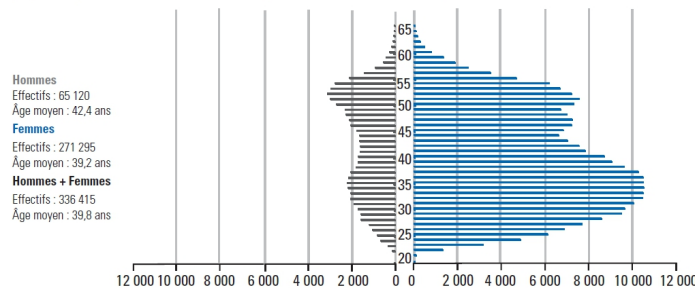
Ainsi, il existera une **réelle concurrence entre la fonction publique et le secteur privé** accentuée par la nécessité aujourd'hui d'avoir un master pour être enseignant. Or, dans certaines disciplines, notamment scientifiques, avoir un master peut permettre d'avoir **des débouchés plus intéressants tant en termes de salaires que de carrière dans le privé que dans le public.**

D'où la nécessité, non seulement, d'une revalorisation salariale réelle (salaire moyen d'un ingénieur débutant 2 800 €, d'un prof débutant : 1 689 €), mais aussi d'attirer les étudiants vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation.

⇒ La pyramide des âges

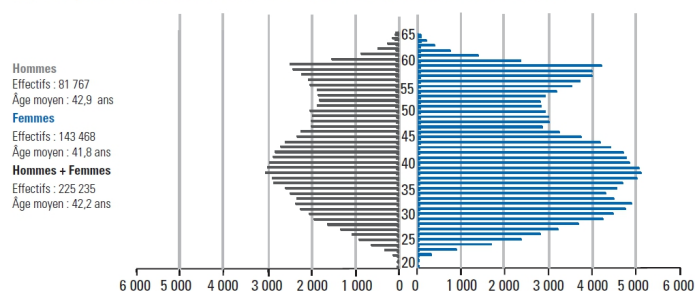
En ce qui concerne le 2nd degré, la pyramide des âges des enseignants montre que beaucoup d'entre eux sont proches de la retraite et que les besoins en recrutement sont d'autant plus importants, contrairement au 1^{er} degré où cela est beaucoup plus atténué.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)

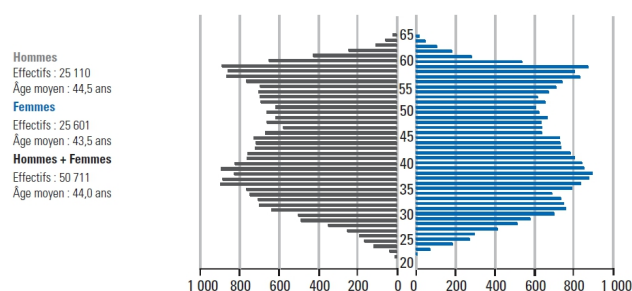


Source : MEN/DEPP
repères et références
statistiques de 2010

[2] Les professeurs certifiés, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



[2] Les professeurs agrégés, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



PROPOSITIONS

Faute d'anticipation, le Ministère n'a pas pris la mesure de la situation. Les besoins en recrutements au niveau Bac+5 vont être très importants au cours de la prochaine décennie. L'effort doit se porter à plusieurs niveaux :

- **La revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation**, tant du point de vue des rémunérations que des conditions de travail.
La baisse du nombre d'inscrits au concours s'explique en partie par le manque de reconnaissance de ces métiers.
- **Une prévision pluriannuelle des recrutements et du nombre de postes ouverts aux concours.**
Vu l'évolution démographique, les recrutements devraient augmenter au cours des prochaines années.
- **Une augmentation du nombre d'étudiants diplômés du master.**
Alors que 400 000 étudiants sont inscrits en M1 ou M2, seuls 80 000 sortent du cursus diplômés chaque année. Il faut donc trouver les causes d'un tel échec et mettre en place des solutions permettant d'y remédier.
- **Assurer un « vivier » suffisant d'étudiants en recourant à des dispositifs de pré-recrutements.**
Ceux-ci ont pour but d'améliorer l'image des cursus menant aux métiers de l'enseignement en assurant une rémunération pendant la poursuite d'études.

La situation des recrutements est aujourd'hui catastrophique dans l'Education Nationale.

Il est urgent de tirer la sonnette d'alarme pour s'assurer que le système éducatif pourra continuer à disposer de personnels d'enseignement et d'éducation de qualité.

**La hauteur de l'investissement éducatif que le gouvernement choisira d'engager permettra ou non le développement du pays à moyen et long terme.
Tel est l'enjeu autour du recrutement des enseignants aujourd'hui.**



Lettre ouverte du SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP et SNPI/FSU

ANNEXE

à **Valérie Pécresse**, *Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Luc Chatel, *Ministre de l'Education Nationale*

Bruno Le Maire, *Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire*

Paris, le 15 avril 2011

Madame la Ministre,
Messieurs les Ministres,

La réforme de la formation des maîtres a produit dès cette année des effets désastreux immédiatement visibles : dégradation des conditions d'entrée dans le métier des stagiaires, nouvelle baisse importante du nombre de candidats présents aux concours, difficultés à trouver des tuteurs, affaiblissement du potentiel de formation des IUFM ...

Ces effets immédiats entraînent l'amplification d'un phénomène déjà inquiétant de baisse d'attractivité des métiers de l'éducation, produit de l'insuffisance chronique des recrutements depuis 2004 et de la dévalorisation des métiers. L'absence de cadrage national, la désorganisation des cursus de formation au niveau des masters, le manque d'articulation entre la préparation au concours et celle du master, l'absence de cadrage national hypothèqueront gravement l'avenir des futurs enseignants et CPE. C'est pourquoi le Gouvernement doit mettre en oeuvre une politique d'augmentation et de programmation des recrutements, de pré-recrutements et, en tant qu'État employeur, de formation professionnelle de ses personnels.

Il y a une double urgence : ne pas laisser les choses se dégrader plus et poser les jalons d'une véritable amélioration. Les déclarations récentes laissent plutôt penser qu'aucune de ces deux urgences n'est prise en compte et la proposition de « master en alternance » semble surtout guidée par le souci de constituer un vivier de remplaçants à peu de frais plutôt que par des objectifs de formation.

Un tel constat nécessite d'aller au-delà de la seule critique. Si la FSU demande le retrait de cette réforme, c'est bien pour reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignants et non revenir à la situation antérieure ou procéder à des aménagements à la marge. Certaines propositions sont à interroger sur le plan des conséquences qu'elles entraînent : par exemple, notamment pour le second degré, le positionnement de l'admissibilité en M1 risquerait d'entraîner un pilotage du master par le concours, difficilement compatible avec la logique universitaire. Il organiserait la sélection en particulier des futurs enseignants des disciplines techniques, professionnelles, sportives et artistiques uniquement sur des écrits. Et il ne réglerait pas les problèmes de gestion des flux d'étudiants et de reconversion pour les étudiants collés à l'issue du concours ou désireux de poursuivre en doctorat.

Les syndicats de la FSU soussignés rappellent que l'idéal est une formation pensée sur un modèle « intégré » qui prenne en compte les différentes dimensions (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, ...) de manière progressive tout au long du cursus et qui soit conçue selon un continuum de la licence à l'entrée dans le métier, puis avec la formation continue ; mais ceci n'est possible qu'avec des étudiants choisissant très tôt de préparer les concours de recrutement d'enseignants. On ne peut exclure le cas d'étudiants le décidant tardivement, voire après le Master ou par VAE. La proposition ci-après cherche à concilier l'ensemble des parcours.

Nos préoccupations sont simples : avoir des enseignants bien formés est un enjeu déterminant pour l'école et la société tout entière. Former un professeur demande du temps. Cela impose de réfléchir à un cursus progressif jusqu'à la première année de titulaire si l'on veut construire une formation basée sur l'articulation des acquis disciplinaires et professionnels. Nous faisons deux propositions essentielles dont une pour le très court terme afin de ne pas sacrifier encore une génération d'étudiants (et d'élèves au bout du compte) :

- sachant que les reçus aux concours de cette année ne seront pas mieux formés que ceux de l'année précédente, il faut rétablir immédiatement à minima la formation en IUFM pour 2/3 du temps en alternance avec 1/3 de temps devant les élèves. Dispositif qui existait avant la réforme.
- offrir aux néo-titulaires entrant en fonction à la rentrée 2001 au moins un mi-temps leur permettant de compenser les manques de cette année.

Diversifier les voies d'accès aux concours

Pour le plus long terme, nos propositions ont l'ambition d'élever le niveau de qualification de tous les personnels d'enseignement et d'éducation par l'obtention d'un master, sans décrochage entre les différents degrés d'enseignement, tout en intégrant la réalité des métiers, de prendre en compte les différences entre les disciplines, d'intégrer dans le processus tous les enseignants de LP et de prendre en compte les différents parcours des candidats.

Pour relever ce défi, il est nécessaire de dépasser les contradictions actuelles en sortant des cadres de pensée qui considèrent qu'un système unique résoudra l'ensemble de ces préoccupations.

La qualification reconnue pour tous les enseignants doit demeurer la même : celle du master. Cela implique le maintien de la même grille indiciaire pour les professeurs des écoles, les certifiés, les PLP, les PEPS et les CPE.

Une première voie s'adresserait aux étudiantes et étudiants qui font le choix des parcours préparant au métier d'enseignant précocement dans leur cursus universitaire.

Les deux autres voies seraient offertes aux autres étudiants ou aux personnes en situation de reconversion.

Ces trois voies débouchent sur une même qualification et le pari que tous doivent avoir en fin de cursus des compétences permettant d'exercer ce métier de conception. Dans les trois cas, la place et les contenus de concours doivent être revus.

La première voie reposerait sur un cursus progressivement professionnalisant dès la Licence. Ce cursus serait suivi d'une entrée dans le métier avec l'équivalent d'au moins un mi-temps consacré à la formation. Elle permet une réelle formation intégrée qui articule au mieux formation scientifique et professionnelle. Elle nécessite des pré-recrutements destinés à attirer les jeunes vers le métier et/ou anticiper les flux et éviter les impasses et les difficiles reconversions.

Les pré-recrutements permettraient non seulement un financement des études, mais aussi de constituer des viviers dans toutes les disciplines, générales et professionnelles, réguler et orienter celles et ceux qui souhaitent, tôt dans leur scolarité, devenir enseignant-es ou CPE. Ce qui peut être actuellement vécu comme une dépense, dans une logique aveugle de gestion des moyens, est en réalité un investissement pour l'avenir.

Pour l'étudiant, être pré-recruté le libère non seulement de contraintes financières, mais le rend disponible pour assumer une quantité de travail spécifique et exigeante, ce qui lui permet de suivre les modules de pré-professionnalisation tout en acquérant les compétences et savoirs spécifiques au master, permettant d'autres possibilités de débouchés que le métier d'enseignant.

Ces pré-recrutements peuvent se faire à tout niveau afin de permettre aux étudiants de milieu populaire de s'engager dans les études. Suivant le niveau où ils ont lieu, le contenu des épreuves est adapté. Les modules de pré-professionnalisation, obligatoires pour les étudiants pré-recrutés, devraient être accessibles à tous tout au long du cursus. Lors du concours commun aux deux premières voies, les pré-recrutés pourraient bénéficier d'aménagements ou de dispenses d'épreuves pour tenir compte de leur cursus professionnalisant.

La seconde voie serait destinée aux candidats déjà titulaires d'un Master au moment des épreuves. Le concours doit tenir compte du fait qu'ils n'ont pas eu de pré-professionnalisation. Suivent deux années en alternance réelle (pratique accompagnée, puis responsabilité, didactique, connaissance du milieu...).

La troisième voie serait une voie de reconversion, par voie de VAE, avec un concours spécifique. Cette voie pourrait s'adresser à celles et ceux qui ont déjà eu une activité professionnelle, ou dans le cas de disciplines qui ne disposent pas de cursus universitaire. Après le concours il y aurait, là aussi, deux années de formation en alternant théorie et pratique.

Dans tous les cas, des préparations aux concours doivent être organisées dans le cadre de l'université.

La recherche « en-sur-pour » l'éducation doit permettre de faire un bond qualitatif.

Il faut aujourd'hui un véritable plan de rattrapage pour mieux éclairer les problématiques d'éducation et d'enseignement. Comment dépasser les constats sur l'échec scolaire sans irriguer la réflexion et l'aide aux choix stratégiques ? La recherche permet le développement de savoirs sur les apprentissages et, diffusée auprès des enseignants, constitue un levier de la réussite des élèves. Une étape décisive doit être franchie, c'est un des enjeux d'une réelle élévation de la qualification. Un bilan et une mutualisation doivent précéder la mise en place systématique de réseaux inter-universitaires et inter-composantes. Enfin l'Etat doit impulser de grands projets nationaux qui articulent production scientifique et expérimentations de terrain et s'appuient sur des équipes pluri-catégorielles.

Formation par la recherche

Reconnaître aux enseignants l'obligation d'avoir un master implique la formation par la recherche. Il ne s'agit pas simplement de prodiguer des enseignements sur les produits de la recherche ou sur les méthodologies mais véritablement de confronter tout enseignant aux exigences et à la rigueur de la production de connaissances, lui offrant ainsi, outre une plus grande qualité professionnelle, la possibilité ultérieure d'une formation continue fructueuse, formation qu'il s'agit d'offrir effectivement.

Dans le cadre de la formation continue, il faut concevoir un plan spécifique de formation des tuteurs qui ont un rôle déterminant dans la liaison Université/IUFM-terrain. Les maîtres formateurs du premier degré doivent ainsi pouvoir accéder aux masters de formation de formateurs par VAE ou dans le cadre de la préparation du CAFIPEMF.

Revoir les concours

Les concours actuels devront être revus. En l'état, bâtis à la hâte et sans concertation suffisante, ils ne répondent pas aux exigences et besoins du moment. L'alignement de tous sur 4 épreuves ne correspond pas aux critères d'évaluation, ni sur le plan universitaire, ni par rapport au métier à venir. Nous demandons de mettre en perspective leur évolution après un véritable travail avec les formateurs, le recruteur et les organisations professionnelles représentatives.

En conclusion, les syndicats SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SNPI-FSU demandent de ne pas reproduire les erreurs des années passées, sans vision politique globale des enjeux, et donc d'éviter tout bricolage qui montrera vite ses limites. Nous voulons nous inscrire dans une temporalité plus longue et plus sérieuse pour un sujet de cette importance. Le rôle et la fonction de l'Université d'une part, et la formation des enseignants de demain, qui formeront l'ensemble de la nation, méritent que l'on s'y attarde de façon ambitieuse. A cet effet, nous réitérons notre demande d'une concertation associant les différentes composantes intervenant dans la formation des maîtres et les organisations syndicales représentatives.

Veillez croire, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, à notre haute considération.

Frédérique Rolet pour le SNES-FSU

Serge Chabrol pour le SNEP-FSU

Jérôme Dammerey pour le SNUEP-FSU

Jean-Marie Le Boîteux pour le SNETAP-FSU

Michel Gonnet pour le SNPI-FSU